

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2019/06/18**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **18 juin 2019 à 18 h 00** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, avec la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Daniel Fradette  
M. Jean-François Gendron  
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, et M<sup>me</sup> Stéphanie Paquette, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services aux citoyens, sont aussi présents.

M<sup>me</sup> Louise Théorêt, M. Michel Taillefer et M. Réjean Dumouchel, conseillers, reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation signifié le 14 juin 2019, tel que requis par les dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec* pour la tenue de cette séance et ont justifié leur absence à cette séance extraordinaire.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2019-06-18-151**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée

La mairesse exerce son droit de vote.

**2019-06-18-152**

#### **AUTORISATION DE VENTE – PARTIE DU LOT 5 126 036**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du propriétaire du lot 5 123 669 d'acquérir une partie du lot 5 126 036 afin de régulariser les limites de son lot ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'achat des propriétaires déposée le 6 juin 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à la vente de la partie du lot 5 126 036 aux propriétaires du lot 5 123 669 selon les conditions déterminées à la promesse d'achat;
- Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

Adoptée

La mairesse exerce son droit de vote.

**2019-06-18-153**

#### **AUTORISATION D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE**

**CONSIDÉRANT** la résolution portant le numéro 2018-11-22-312 concernant la fin de contrat de l'employé 75-0036;

**CONSIDÉRANT** le mode de règlement à l'amiable utilisé par les parties en vue d'éviter les délais, frais et risques inhérents à un procès à la suite de plaintes déposées par cet employé;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels*, le contenu de l'entente doit demeurer confidentiel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- D'accepter l'entente à l'amiable et autoriser le directeur général, M. Maxime Boissonneault, à signer tout document à cette fin.

Adoptée  
La mairesse exerce son droit de vote.

2019-06-18-154

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS 2019-2020 – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIUSAGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire améliorer l'accès à ses infrastructures dans le parc Lavigne pour les aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces infrastructures permettront de développer des activités intergénérationnelles et des endroits rassembleurs dans le parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** les aînés de la municipalité sont la clientèle visée par ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de ce sentier multiusagers sera une occasion pour les aînés de rencontrer et d'établir des liens avec d'autres aînés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande une subvention dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020*
- Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M. Maxime Boissonneault, directeur général, à signer les documents relatifs à cette demande.

Adoptée  
La mairesse exerce son droit de vote.

2019-06-18-155

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire mettre à jour sa politique des aînés et son plan d'action qui en découle ;

**CONSIDÉRANT** le programme de soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés pour l'appel de projets 2019-2020 ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-10-09-272 nommant les représentants aux différents comités municipaux et nommant madame Louise Théorêt

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;
- Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M. Maxime Boissonneault, directeur général, à signer les documents relatifs à cette demande.

Adoptée  
La mairesse exerce son droit de vote.

2019-06-18-156

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – LUMINAIRES DE RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire procéder au changement de ses luminaires de rue pour des luminaires à la DEL ;

**CONSIDÉRANT** le règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 22 30 000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge le contrat pour la fourniture et livraison de luminaires à DEL GE ERL1004B330AGRAYILR à l'entreprise Franklin empire inc. pour un montant de 11 914 \$ plus les taxes applicables ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

La mairesse exerce son droit de vote.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance. Il est 18 h 46.

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Caroline Huot  
Mairesse

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Maxime Boissonneault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Paquette  
Directrice du greffe, des affaires  
juridiques et des services aux  
citoyens